CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E40382** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2027**

ÉDITÉ LE 30/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2005

Raison sociale : J.C.A.

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/06/2024

Capital : 8 000

6 AVENUE DES ERABLES
94440 SANTENY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 480653161

Siret : 480 653 161 00020

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 2111342-0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C36322C1247000/001 469680/0

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148955628

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 01 43 86 09 66 **Fax :**

Portable : 06 60 87 09 66

Responsabilité légale :
ANTOLINI JEAN-CLAUDE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.jca-agencement.com

E-mail : compta@jca-agencement.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 761 924 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	9	09/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/06/2026 11:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.